

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1083 accordant un congé de maternité à Mme Terrisse.

n° 1083

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1949

Date de publication
6 octobre 1949

Date du numéro
31 octobre 1949

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la demande, en date du 27 septembre 1949 de Mme Terrisse (Huguette), institutrice auxiliaire

Vu le certificat médical fourni par l'intéressée

Vu l'avis favorable du chef du service de d'enseignement,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé de maternité d'un mois est accordé à Mme Terrisse, institutrice auxiliaire. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 7 octobre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.